

PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 30.03.2021

Ordre du jour

1. Appel
2. Eventuelles assermentations
3. Approbation du PV de la séance du 16 septembre 2020
4. Communications du président du Conseil intercommunal
5. Communications du CODIR
6. Préavis 01/2021 - Comptes 2020 – Rapport de la commission de gestion et finances - Vote
7. Préavis 02/2021 - Rapport de gestion 2020 – Rapport de la commission de gestion et finances – Vote
8. Préavis 03/2021 – Modifications du Règlement du SDIS Gland-Serine - Rapport de la commission de gestion et finances – Vote
9. Divers et propositions individuelles

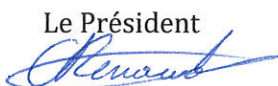
Présences : quorum atteint.

Lors de la séance du 30 mars 2021, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a procédé à l'assermentation de Nicolas Chabal, Conseiller de Coinsins et a décidé à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2020, soit :
 - a) le compte de fonctionnement
 - b) le bilan ;
2. d'adopter le rapport de gestion 2020 ;
3. de décharger le CODIR, la commission de gestion, le boursier et la fiduciaire de leur mandat pour l'exercice 2020 ;
4. d'accepter la modification du Règlement du SDIS Gland-Serine.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels et dès son affichage au pilier public.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président

Cédric Renaud



La Secrétaire

Daisy Hamel

Gland, le 06.04.2021